



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat dès que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité et doivent être équilibrées. Cette année spécifiquement le changement de règles de comptabilité complexifie l'exercice et fait privilégier les règles de fongibilité des crédits aux dépenses imprévues. **A noter qu'en l'absence de compte de gestion, les comptes administratifs n'ont pu être votés et les résultats sont repris par anticipation après attestation du trésorier.**

Note de présentation du Budget 2023 Budget général

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

b) Hypothèses retenues pour les recettes de fonctionnement 2023

Elles sont évaluées à 5 490 000 euros avec une prudence dans les comptes non maîtrisables et se décomposent en 4 principales catégories :

1. Les produits des services et des loyers 794 000 €

Les loyers sont évalués à 285 000 € (dont 15 000 € de charges et 140 000 € de loyer des clarines)

Cette somme comprend le remboursement de la régie de secours sur piste. Plus particulièrement ce dernier point est difficile à évaluer selon les conditions d'exploitation du domaine skiable.

Ces recettes doivent être également mises en regard des dépenses notamment pour le service enfance ou des frais de sécurisation de la RM 97 plus particulièrement la gestion en régie de ces services explique la part importante de charges de personnel .

A noter cette année encore l'absence de recettes liées aux coupes de bois et 80 000 € de remboursement d'électricité par le Foehn.

2. Le revenu des microcentrales

Spécifique à notre commune, le reversement du budget microcentrales constitue une recette importante du budget de fonctionnement mais est limité cette année à 561 000€, compte tenu du manque de précipitations en 2022.

3. La fiscalité et les Impôts 2 956 340 € environ 54 %

➤ Maintien des taux des taxes des impôts locaux pour 2023 sont constants :

- Taxe foncière (bâti) 23,29 %
- Taxe foncière (non bâti) 20,00 %
- Taxe d'habitation : 12,88 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 607 533 €

➤ Recettes des remontées mécaniques estimées au vu du chiffre d'affaire connu en mars 400 000€

➤ Inscription des droits de mutation sans visibilité à hauteur de 250 000 €

➤ Attribution de compensation et dotation de solidarité de 699 180 €

4. Les dotations 871 586.53 €

➤ Les dotations attendues de l'Etat non connues au jour de la finalisation de l'équilibre budgétaire sont estimées avec prudence à 311 302 €

➤ Les subventions du département et de la CAF au service enfance et à la protection de la RM 97. Plus particulièrement ce dernier point est difficile à évaluer en fonction des conditions climatiques

➤ Les participations des copropriétaires aux charges de la galerie 86 k€

A l'exception d'une recette de remboursement d'un sinistre., aucune recette exceptionnelle n'est prévue sur

cet exercice, les conséquences de la dissolution du SMAE devrait permettre une recette qui pourra être constatée par DM si elle intervient en 2023.

Enfin les frais de remboursement du personnel pour les agents en arrêts maladie ont *été estimés à 27 000 € compte tenu des absences connues à ce jour.*

c) Hypothèses retenues pour les dépenses de fonctionnement 2023

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer....

Les dépenses de fonctionnement 2023 doivent être à l'équilibre et sont donc de 5 490 000 euros décomposés par les principaux postes suivants :

1. Charges de personnel

Les rémunérations des agents simulées sur la base des charges actuelles et des évolutions annuelles représentent 2 525 441 € soit 46 % des dépenses de fonctionnement.

Au regard de cette charge fixe et compte tenu de la faible recette des microcentrales, des choix ont été faits pour ajuster en conséquence les dépenses de la section.

2. Charges à caractère générales

Plus spécifiquement pour cette année , elles doivent être en diminution de 152 000 € par rapport à l'exercice 2022 soit de **2 331 641 €** (le calcul prend en compte les dépenses pour le compte d'un tiers qui se voit compenser en recette (80 000 € d'électricité pour le foehn).

A noter essentiellement l'ajustement de comptes de consommations et de fournitures et la **diminution des gros comptes de maintenance**

- Diminution des dépenses d'entretien de bâtiments , de réseaux, maintenance, divers (galerie)
- Diminution des comptes prestataires et festivités qui étaient impactés en 2022 par les 50 ans de la station
- Baisse des honoraires, augmentation des primes d'assurance...

3. Les charges de gestion courante

Ces charges s'élèvent à **408 239 €** (baisse de 100 000 € par rapport à 2022). Intégrant les indemnités et cotisations des élus fixes, les choix suivant ont été faits sur les autres postes :

- Participation au SMSM et au service incendie
- Baisse des subventions aux associations de 90 000 €
- pas de participation au budget camping
- légère baisse de la subvention au CCAS à 60 000 €

4. Les charges financières et les opérations d'ordre (environ 173 000 €)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 73 078€

5. Les provisions

Elles se limitent à 30 000 € des provisions notamment en tenant compte d'un part de risques sur l'état des restes à recouvrer. Pas de provisions sur les contentieux pour ne pas pénaliser un exercice déjà contraint.

Au final, l'écart entre le volume total des et celui des dépenses de fonctionnement permet cette année la recherche d'un équilibre avec des efforts de gestion mais ne permet pas de constituer un virement à la section d'investissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes	2 331 641	Excédent reporté par anticipation	276 863.47
Dépenses de personnel	2 525 441	Recettes des services	392 200
Autres dépenses de gestion courante	408 239	Impôts et taxes	2 956 340
Dépenses financières	73 077,95	Dotations et participations	871 586.53
Atténuation de produits	22 000	Autres recettes de gestion courante	965 650
Dotations aux provision	30 000		
Opérations d'ordre	99 601.05	Autres Recettes financières et Atténuation de charges	27 360
Total général	5 490 000	Total général	5 490 000

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement à percevoir de façon certaine en lien avec les projets d'investissement retenus et les produits du foncier

b) Hypothèses retenues pour les dépenses de fonctionnement 2023

- absence de virement de la section de fonctionnement
- inscription du FCTVA sur la base de la notification de l'Etat

La commune a signé une promesse d'achat pour la vente d'un premier terrain à Isola 2000 . Le PC étant en cours, dans l'attente de la signature de l'acte définitif, il a été décidé de ne pas inscrire cette recette par prudence, en découle les décisions suivantes :

- Inscriptions de projets en investissement pour un montant de plus de 1 million, limités aux reports ci -après
- Pas de recours à l'emprunt dans l'attente

Acquisitions et travaux répartis de la façon suivante :

- recettes (en €) :	crédits reportés 2022	792 622
	nouvelles inscriptions:	40 065
	TOTAL	832 687,
- dépenses (en €)	crédits reportés 2022	958 413,28
	nouvelles inscriptions:	63 000
	TOTAL	1 021 413,28

c) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Solde d'investissement reporté par anticipation	96 721.67	FCTVA	119 799
Remboursement d'emprunts	256 524,72	Mise en réserves, par anticipation	262 512,95
Immobilisations incorporelles	49 885,70	Cessions	59 000
Travaux et acquisition	970 867.91	Subventions	832 687,00
		Caution	400
		écritures ordre	99 601.05
Total général	1 374 000	Total général	1 374 000

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

<u>EXPLOITATION</u>	DEPENSES = RECETTES	5 490 000 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES = RECETTES	1 374 000 €

b) Détail en investissement :

Recettes : crédits reportés 2022 : **792 622€**

nouveaux crédits : **581 378€**

Dépenses : crédits reportés 2022 : **958 413.28€**

nouveaux crédits : **415 586.72€**

Note de présentation du Budget 2023

Budget microcentrale

1. La section de fonctionnement

L'élaboration de ce budget généralement fortement excédentaire, est délicate. L'obligation d'équilibre contrevient de ce fait à la règle de sincérité. L'année N permet le reversement de l'excédent de l'année N-1, selon une délibération spécifique du conseil municipal.

a) Hypothèses retenues pour les recettes de fonctionnement 2023

Elles sont évaluées à 1 182 700 euros.

1. La reprise de l'excédent reporté de 561 153.5 **par anticipation** €
2. La recette de la vente d'électricité est évaluée à 610 000 € avec une grande prudence.
3. Les opérations d'ordre , des cotisations minimales et 200 € de produits exceptionnels

b) Hypothèses retenues pour les dépenses de fonctionnement 2023

1. Les charges à caractère général sont largement inscrites pour 297 523.39 €
2. Les charges de personnel sont estimées à 80 000 €
3. Les charges financières se limitent à 2958.12 €
4. Le budget prévoit une provision et des dépenses imprévues
5. Les opérations d'ordre assez élevées 157 618 .49 € du fait des obligations d'amortissement et permettent l'autonomie de la section d'investissement . Aucun virement n'est prévu
6. Enfin le budget prévoit donc le reversement de 561 000 € au budget principal

c) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes	297 523.39	Excédent brut reporté par anticipation	561 153.5
Dépenses de personnel	80 000	Recettes des services	610 000
Autres dépenses de gestion courante	100	Opérations d'ordre	11 122.92
Dépenses financières	2 958.12	Autres recettes de gestion courante	223.58
Charge exceptionnelles	562 000	Produits exceptionnels	200
Dotations aux provisions	50 000		
Atténuation de produits	2 500		
Dépenses imprévues	30 000		
Opérations d'ordre	157 618.49		
Total général	1 182 700	Total général	1 182 700

II. La section d'investissement

a) Hypothèses retenues pour les recettes d'investissement 2023

En l'absence de virement, elles se limitent à l'excédent reporté et à la dotation d'amortissement . Elles sont estimées à 362 836.5 euros.

b) Hypothèses retenues pour les dépenses d'investissement 2023

En équilibre, elles sont composées :

1. Des recettes d'ordre évoquées ci dessus ,
2. D'un remboursement d'emprunt
3. Des dépenses imprévues
4. Des travaux et études pour un montant de 333 584.58 € dont
 - Nouvelles inscriptions 197 653.57 €
 - Crédit de report 135 931.01€

c) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Opérations d'ordre	11 122.92	Excédent brut reporté par anticipation	205 218.01
Remboursement emprunt	8 129	Opérations d'ordre	157 618.49
Travaux	333 584 .58		
Dépenses imprévues	10 000		
Total général	362 836.5	Total général	362 836.5

III. Les données complémentaires du budget – Récapitulation

FONCTIONNEMENT DEPENSES =RECETTES **1 182 700 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES =RECETTES **362 836.5 €**

